

Ruhengeri, le 3 janvier 1952

DIRECTION DU RECOURS-INDUSTRIEL
TERRITOIRE DE RUHENGERI.

C B 5 5 7

Aff. Chauff. OKUMU

N° 21 / 1952



A Monsieur le Commandant du S.T.A.

A

USUMBURA

Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le chauffeur OKUMU Vincent a quitté le chantier de Monsieur Dona le 31 décembre 1952 sans autorisation. -

Il est parti avec la camionnette 221 pour une destination qu'il n'a pas voulu nous dire. Il a parcouru 500 kms pour son compte et n'est revenu que le 1er janvier 1953 dans la soirée. Je joins en annexe deux lettres nous envoyées par Monsieur Dona.

Je vous serais obligé de vouloir bien nous faire savoir s'il y a lieu de prélever mensuellement une certaine somme de son salaire et quelle punition vous lui infligez.

L'AGENT TERRITORIAL PRINCIPAL

D. WEVENBERG

